

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : Mme Mady BALAT, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, M. Jean-Jacques DEMAISON, M. Denis FORTUNEL, M. Christophe LEGER, M. Pascal MARADENE, Mme Sandrine BERLAND, Mme Anne-Marie DE WALIS, Mme Geneviève DELALANDE, Mme Edwige GAREL, Mme Séverine ROUX, Mme Elodie TELECHEA.

Procurations : Mme Claudine MAGNANOU en faveur de M. Jean-Louis CHAZELAS, M. Benjamin SORHAITZ en faveur de Mme Mady BALAT, M. Jacques MIGNIOT en faveur de Mme Edwige GAREL.

Secrétaire : Mme Mady BALAT.

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2020-044 : Renouvellement du réseau d'eau potable - programme de travaux 2021-2024

Monsieur le maire informe l'assemblée du plan de mesures incitatives mis en place par l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Pour la poursuite des travaux de renouvellement de son réseau, la commune serait éligible aux aides qui font l'objet de l'appel à projets lancé en 2020 par cet établissement.

Monsieur le maire présente le programme pluriannuel de réfection du réseau AEP réalisé par le bureau d'études TSA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de programmer une nouvelle tranche de travaux de renouvellement de canalisations et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de 530 385,83 € H.T.

Pour ce programme, le conseil municipal :

- adopte le plan de financement suivant :

Travaux	Montant HT	Ressources	Montant HT
Travaux tranche 1	236 337,50	Autofinancement	371 270,08
Travaux tranche 2	227 720,75	Agence de l'Eau	159 115,75
Etudes et MOE	23 202,92		
Aléas et imprévus	43 124,66		
Coût total du projet	530 385,83	Total des ressources	530 385,83

- charge le maire de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2020-045 : Report des travaux d'aménagement du centre-bourg de Mouzens : voie communale et abords de l'église

Par décision du 15 septembre 2020, le Conseil départemental de la Dordogne a attribué à la commune une subvention de 9 800 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg de Mouzens.

Monsieur le maire rappelle que le démarrage de ces travaux est conditionné, soit à la réalisation de l'assainissement collectif du bourg, soit à la modification du schéma d'assainissement dans le cas où un dispositif d'épuration des effluents serait techniquement impossible à mettre en place.

Il précise qu'à défaut d'un démarrage de l'opération avant le 15 septembre 2021, la subvention sera annulée de plein droit par le Département.

Il rappelle enfin que, compte tenu du degré d'avancement insuffisant de l'opération d'assainissement, ce dossier n'avait pas été retenu par l'Etat au titre de la DETR 2019.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de demander au Département le retrait de ce dossier qui sera redéposé ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le report des travaux d'aménagement de bourg de Mouzens, charge Monsieur le maire de solliciter le retrait du dossier de demande d'aide au titre des contrats de projets communaux.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Célébration de la cérémonie commémorative du 11 novembre : en raison de l'état d'urgence sanitaire, la préfecture demande aux maires de Dordogne de prévoir cette cérémonie en format très réduit.

Prise de l'eau en rivière du réseau d'irrigation : des herbes et des poissons remontent dans la crépine et bouchent l'aspiration. Il est nécessaire de faire intervenir un plongeur pour dégager l'aspiration.

Travaux de voirie : le programme 2020 est achevé, excepté un petit tronçon à Castang.

Aire de jeux de Mouzens : L'ensemencement de la pelouse et la plantation des arbres seront réalisés début novembre.

Prochain conseil municipal : lundi 30 novembre ou lundi 7 décembre, à la salle des fêtes de Coux et Bigaroque

Séance levée à : 20 h 15 mn

Le maire,
Jean-Louis CHAZELAS

La secrétaire de séance,
Mady BALAT